

Conseil Communal
Séance du 18 décembre 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Proposition d'ajout d'un point supplémentaire :

5.Bis. Fixation de la dotation communale au budget 2018 de la Zone de Secours Luxembourg.

Finances

1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire n° 2 du CPAS – Exercice 2017.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	910.435,75	910.435,75	
Augmentation	36.681,49	53.538,36	16.856,87
Diminution	16.471,40	33.328,27	-16.856,87
Résultat	930.645,84	930.645,84	

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

2. Approbation du budget du CPAS – Exercice 2018.

Le budget de l'exercice 2018 du CPAS de Vaux-sur-Sûre se présente de la manière suivante :

Service ordinaire

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2017 : 930.645,84 euros.

Recettes – Dépenses Exercice 2018 : 962.190,96 euros.

Intervention communale : 295.000,00 euros.

Inchangée car prélèvement dans les fonds, largement dotés lors des exercices précédents.

Service extraordinaire

Recettes – Dépenses après la dernière MB de 2017 : 18.050,00 euros.

Recettes – Dépenses Exercice 2018 : 20.550,00 euros.

3. Approbation du budget communal ordinaire – Exercice 2018.

Le Conseil communal vote ce budget ordinaire 2018.

<u>Recettes exercice propre</u> :	9.411.355,01 €
<u>Dépenses</u> :	8.809.555,59 €
<u>Boni exercice propre</u> :	601.799,42 €
<u>Recettes globales</u> :	10.444.453,93 €
<u>Dépenses globales</u> :	9.114.672,69 €
<u>Boni global</u> :	1.329.781,24 €

4. Approbation du budget communal extraordinaire – Exercice 2018.

Le Conseil communal vote ce budget extraordinaire 2018.

<u>Recettes</u> :	8.906.149,89 €
<u>Dépenses</u> :	8.906.149,89 €
<u>Boni global</u> :	0 €

5. Fixation de la dotation communale au budget 2018 de la Zone de Police Centre-Ardenne.

Le Conseil communal intervient à concurrence de 260.935,10 euros dans le budget 2018 de la Zone de Police n° 5301 « Centre Ardenne ».

5.Bis. Fixation de la dotation communale au budget 2018 de la Zone de Secours Luxembourg.

Le Conseil communal intervient à concurrence de 302.763,01 euros dans le budget 2018 de la Zone de Secours Luxembourg.

6. Approbation du budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Nives.

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire	Excédent
2018	Nives	9.193,16 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

7. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA : Salle du Tram à Assenois : approbation.

Le Conseil communal approuve la convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif (emprunt part Etat) d'un montant de 50.982,78 euros (autrement dit, la subvention qui nous avait été accordée pour ce projet) dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie - UREBA, plus particulièrement pour des travaux effectués à la salle du Tram à Assenois (Toiture et plafond pour 37.062,23 euros TVAC, Menuiseries extérieures pour 10.843,60 euros TVAC, Façades isolantes pour 18.888,22 euros TVAC, Chauffage pour 22.331,76 euros TVAC).

8. Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA : Salle « Côté Champs » à Chaumont : approbation.

Le Conseil communal approuve la convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif (emprunt part Etat) d'un montant de 37.886,97 euros (autrement dit, la subvention qui nous avait été accordée pour ce projet) dans le cadre d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA, plus particulièrement pour des travaux effectués à la salle « Côté Champs » à Chaumont (Menuiseries extérieures pour 22.918,10 euros TVAC, Chauffage pour 15.779,61 euros TVAC, Toiture pour 28.792,74 euros TVAC).

Travaux

9. Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville : approbation des conditions du marché.

Il s'agit de notre tout premier projet du PCDR, soit un projet de longue haleine. Présentation du projet par Monsieur Benoit GEORGES, Architecte, auteur de projet.

Après deux premières présentations au Conseil dans le cadre du PCDR et de l'étude du projet et révision à la baisse des coûts principalement sur la partie sportive, le Conseil communal est invité à approuver le projet relatif à la création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville, inscrit dans le cadre du PCDR et soutenu à l'unanimité des membres de la CLDR et tel que présenté aux habitants des 3 villages (1 comité est en phase de constitution), qui sera transmis d'une part, à Infrasports, et d'autre part, au développement rural, pour l'obtention d'une promesse de principe de subsides de chacun des Ministres en charge de ces matières.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme totale de 1.410.332,21 euros TVAC, soit :

- Lot 1 : Construction du bâtiment : 1.222.255,74 euros TVAC.
- Lot 2 : Aménagement des abords : 188.076,47 euros TVAC.

Subsides estimés : 920.000 €.

Le mode de passation du marché pour chacun des lots est la procédure ouverte : avec le seul critère du prix.

10. Hall sportif (2^{ème} phase) – Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique : approbation du dossier mis à jour suivant les remarques de la tutelle « Marchés publics » et d'Infrasports.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 26 juin 2017, avait approuvé le projet de construction d'un hall sportif – 2^{ème} phase, au lieu-dit « Poteau de Morhet », jouxtant le hall accueillant actuellement les cours de gymnastique des écoles communales ainsi que diverses activités sportives (tennis de table, judo, ...) en deux lots :

- soit le lot 1 : Extension d'un bâtiment existant par la construction de vestiaires associés à un terrain de football et l'aménagement des abords pour un montant estimatif de 822.565,36 euros,
- soit le lot 2 : Réalisation d'un terrain synthétique et d'un terrain de beach-volley pour un montant estimatif de 885.408,49 euros.

Les montants sont inchangés.

L'architecte AW était venu nous présenter ce projet.

Il est proposé d'approuver la mise à jour du cahier spécial des charges (clauses administratives et clauses techniques) en fonction des remarques transmises d'une part, par la tutelle marchés publics suite à la nouvelle loi sur les marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, et d'autre part, par Infrasports suite aux remarques formulées par la Direction à l'auteur de projet.

Ce dossier sera donc directement transmis auprès de la Ministre.

Patrimoine

11. Acquisition d'une partie de terrains à Cobreville à Madame Cécile Conrard : approbation du projet d'acte.

Cécile Conrard intéressée se retire pour ce point.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte relatif :

- d'une part, à la cession par la Commune de Vaux-sur-Sûre à Mesdames Maria LAFONTAINE et Cécile CONRARD, d'une parcelle d'une contenance mesurée de 69 ca à prendre dans le bien cadastré « Cobreville », Section A, n° 0295AP0000 telle que ce bien apparaît comme servitude de passage au plan de mesurage dressé par le géomètre,
- et d'autre part, à l'acquisition par la Commune de Vaux-sur-Sûre à Mesdames Maria LAFONTAINE et Cécile CONRARD, d'une parcelle d'une contenance mesurée de 14 ares 47 ca dans le bien cadastré « Cobreville », Section A, n° 0363EP0000 telle que ce bien apparaît au plan de mesurage.

Il est dû par la Commune une soulte de 15.000,00 euros à Mesdames LAFONTAINE et CONRARD.

Avec ce terrain situé à l'arrière du nôtre, nous allons pouvoir valoriser au maximum notre futur lotissement en proposant des terrains d'une plus grande superficie et proposer un lot supplémentaire.

12. Acquisition d'un terrain et d'un futur bâtiment à construire au centre de Sibret à vocations diverses (terroir et halte-garderie) : compromis de vente.

Comme déjà discuté et motivé lors de la modification budgétaire précédente, l'entreprise Grandjean de Bastogne avait l'intention de rentrer un permis d'urbanisme afin de procéder à la construction d'un immeuble à appartements ainsi que de maisons unifamiliales sur le terrain anciennement occupé par la salle et le café Brisy à Sibret.

Etant donné que la volonté de la Commune est de poursuivre sa politique d'accueil des enfants de 0 à 3 ans via, par exemple, un système style halte-garderie et de développer un petit espace du terroir (style bistrot du terroir, vente de produits locaux, ...), la Commune a la possibilité de se porter acquéreur de la partie « maisons unifamiliales » pour y développer un espace « enfance » au 1^{er} étage et un espace « terroir » au rez.

Vu la proposition et le projet présentés par l'entreprise Grandjean, le Conseil communal marque son accord sur le compromis de vente proposé par l'étude de Maître Jean-François LAPAILLE pour se porter acquéreur du terrain et du bâtiment à construire pour le prix de 717.000 €; et charge le même notaire d'établir l'acte définitif qu'il approuve également si celui-ci est conforme en tout point au présent compromis.

Urbanisme

13. ASBL Groupement d'Informations Géographiques : demande d'adhésion, fixation du nombre de licences, désignation d'un représentant et détermination des utilisateurs.

Le Groupement d'Informations Géographiques ayant changé de structure et s'étant constitué en ASBL, il y a lieu d'adhérer à cette nouvelle structure pour continuer à disposer des solutions développées et utilisées au sein des services communaux (urbanisme et cimetières).

Dès lors, le Conseil communal adopte le projet de convention proposé par cette ASBL et reprenant notamment les conditions d'utilisation, licences d'utilisation, la désignation des utilisateurs, l'inscription des montants au budget.

Il est également proposé de désigner Monsieur Guy MARS comme représentant à l'Assemblée générale de l'ASBL GIG.

HUIS CLOS

La séance est levée.